

## L'haltérophilie, le rugby, l'athlétisme et le cyclisme touchés par le dopage

5 846 contrôles humains ont été diligentés au cours du premier semestre 2010 par l'Agence Française antidopage, dont 374 (soit 6,4%) pour le compte de fédérations internationales ou d'autres organismes internationaux, telle l'association des agences nationales antidopage (ANADO). Une attention particulière a été portée sur les jeunes sportifs. L'haltérophilie, le rugby l'athlétisme et le cyclisme relèvent le plus grand nombre d'infractions.

S'agissant des contrôles réalisés à l'initiative de l'AFLD et des directions régionales, 68% des contrôles ont réalisés sur des compétitions de niveau national ; 16,6% sur des compétitions de niveau régional et 15,4% hors compétition. Les opérations ont été particulièrement ciblées : L'Agence a demandé aux directions régionales de la jeunesse et des sports de cibler particulièrement les sports collectifs d'une part, les jeunes d'autre part. Ainsi, 204 contrôles ont été réalisés en handball en D1 et D2, 193 contrôles en football en L1 et L2, 122 contrôles en rugby en Top 14 et Pro D2. Concernant les jeunes sportifs, 109 contrôles réalisés ont visé les 14-18 ans en tennis et 63 contrôles les cyclistes de moins de 18 ans. A

cela s'ajoutent des contrôles de l'AFLD sur 89 sportifs du groupe cible ; 62 sportifs contrôlés dans le cadre de la préparation olympique au mois de janvier ; 44 joueurs de 6 équipes contrôlés en rugby à l'entraînement du Top 14 ; 38 coureurs contrôlés en cyclisme à l'occasion de la préparation au Tour de France ; 32 joueurs contrôlés en football lors des ¼ de finale de la Coupe de France ; 23 sportifs contrôlés en force athlétique lors des championnats de France de développé couché.

### 124 résultats d'analyses anormaux

Au total, l'AFLD recense 124 résultats d'analyses anormaux (RAA, \*), correspondant à 188 substances in-

terdites détectées, 7 constats de carence (soustraction ou refus de se soumettre aux contrôles antidopage ou de se conformer à leurs modalités) et 6 infractions à la localisation conduisent à un total de 137 constats d'infractions.

L'haltérophilie, le rugby, l'athlétisme et le cyclisme sont les sports qui présentent le plus d'infractions. La FFHMFC en comptabilise à elle seule 20 (15 RAA et 5 constats de carence) pour 341 contrôles diligentés. La substance la plus détectée étant les agents anabolisants. Le rugby s'offre la deuxième place avec 16 infractions (16 RAA) pour 497 contrôles diligentés, le plus souvent aux cannabinoïdes. L'athlétisme comp-

tabilise 10 infractions (8 RAA et 2 manquements à la localisation) pour 688 contrôles diligentés, ce qui est finalement assez peu. Substance la plus détectée : les glucocorticoïdes. Le cyclisme comptabilise pour sa part 7 infractions (7 RAA) pour 716 contrôles diligentés. Comme pour l'athlétisme, ce sont les glucocorticoïdes qui ont été le plus souvent détectés. Suivent le basket-ball (5 infractions dont un constat de carence) ; le football (5) et le sport universitaire (5, dont 1 en Haltérophilie et 4 en Beachvolley).

Suite page 2

### Sommaire

#### Sport et santé

- Du nouveau à l'AMA.....3

#### Trois questions à...

- «Les tests *Forme Plus Sport* permettront d'avoir une vue sur la condition physique des Français».....5

#### Fédérations

- Campagne de promotion du football au féminin.....6
- FFF : La grève des Bleus a plombé les comptes.....6
- L'accord FFF-Stade de France prolongé jusqu'en 2025.....7

#### Territoires

- Naissance de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiabiles..8

### La Lettre de l'économie du sport

Groupe Sport.fr  
32, bd Paul Vaillant Couturier  
93108 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 51 90 40 (messagerie)  
Fax 01 48 51 90 49 / sport@sport.fr

Service abonnements  
Tél. 09 70 40 65 15  
commercial@sport.fr

Disponible uniquement sur abonnement

Directeur de la publication :  
David Tomaszek  
Rédacteur en chef : Alain Jouve

Dépôt légal à parution  
ISSN 0767-9769  
Commission paritaire 182126

Imprimerie Domenica Media / Espagne

# L'haltérophilie, le rugby, l'athlétisme et le cyclisme touchés par le dopage

Suite de la page 1

Autres sports concernés : le motocyclisme (4) ; les sports de contact (4, dont 1 en Boxe thaï, 1 en Kick boxing et 2 en Muaythai) ; le tennis (4) ; le handball (3) ; le hockey (3) ; la natation (3) ; la pétanque et jeu provençal (3) ; le squash (3), le tir à l'arc (3) ; le triathlon (3) ; l'UFOLEP- cyclisme (3) ; le billard (2) ; le canoë-kayak (2) ; l'escrime (2) ; la FSGT (2 dont 1 en natation et 1 en cyclisme) ; le golf (2) ; le judo (2) ; la pelote basque (2) ; le rugby à XIII (2 dont un manquement à la localisation) ; le ski (2) ; le taekwondo (2) ; la voile (2) ; le baseball, softball et cricket (1) ; la boxe (1) ; les clubs alpins et de montagne (1) ; le full contact (1) ; la gymnastique (1) ; le hockey sur glace (1 manquement à

la localisation) ; le karaté (1) ; la lutte (1 manquement à la localisation) ; le planeur ULM (1) ; le vol libre (1) ; le volley-ball (1 manquement à la localisation). Parmi les 188 substances interdites qui ont été détectées par le laboratoire de l'Agence, près de 72% sont considérées comme «spécifiées», soit 135 substances. Conformément aux dispositions prévues à l'article 10.4 du code mondial antidopage, l'usage de ces substances peut entraîner une sanction réduite si le sportif établit que la substance ne visait pas à améliorer sa performance, ni à masquer l'usage d'une substance améliorant la performance. A noter que 341 contrôles ont par ailleurs été réalisés sur des animaux (dont 330

sur des chevaux). Ils ont donné lieu à 11 constats d'infractions.

S'agissant des contrôles réalisés pour le compte des Fédérations Internationales et de l'ANADO (Association des agences nationales antidopage), l'AFLD en a réalisé 374. Elle agissait en qualité de prestataire de service (968 au premier semestre 2009). L'AFLD est intervenue sur des compétitions d'athlétisme (22%), de rugby (17%), de natation (8,5%).

*\* Susceptibles, à défaut de production par le sportif, pour les contrôles positifs, d'une AUT jugée conforme, de donner lieu, de la part de la fédération compétente ou de l'AFLD, à l'ouverture d'une procédure disciplinaire.*

## Infractions constatées sur les contrôles diligentés au 1er semestre 2010

Infractions constatées	Classe des substances détectées	Nombre
<b>Analyses positives</b>		<b>124</b>
	Cannabinoïdes	50
	Agents anabolisants (*)	47
	Glucocorticoïdes	45
	Stimulants non spécifiés (*)	5
	Stimulants spécifiés	14
	Diurétiques	13
	Bêta-2 agonistes	7
	Antagonistes	3
	Bêta-bloquants	3
	Hormones peptidiques (*)	1
	<b>Total (**)</b>	<b>188</b>
<b>Carence aux contrôles</b>		<b>7</b>
<b>Manquement à la localisation</b>		<b>6</b>
<i>* substances non-spécifiées</i>		
<i>** plusieurs substances peuvent avoir été décelées au cours d'une analyse</i>		

Source AFLD

## AFLD : Bordry démissionne

Pierre Bordry quittera ses fonctions de président de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) début octobre, neuf mois avant la fin de son mandat. Le président de l'AFLD démissionne. «Normalement, mon mandat finit en juillet mais je quitterai l'Agence dès que mon successeur sera nommé» ce qui devait être fait en octobre. «Un certain nombre de décisions doivent être prises et je préfère les laisser à mon successeur», précise Pierre Bordry pour justifier sa décision, citant la nécessité de renforcer le département des contrôles ou le choix d'un nouveau directeur du laboratoire antidopage de Châtenay-Malabry.

Pierre Bordry était arrivé en juillet 2005 à la tête du Conseil de prévention et de lutte contre le dopage, devenu en octobre 2006 l'Agence française de lutte contre le dopage. Ce conseiller d'Etat, qui a mené une longue carrière dans les arcanes du pouvoir, s'est fait surtout connaître lors du Tour de France 2008. L'AFLD, qui avait hérité cette année-là de la responsabilité des contrôles en raison du conflit entre l'Union cycliste internationale (UCI) et ASO, la société organisatrice, avait débusqué sept positifs dans le peloton. Fort de ce succès, il n'a cessé de revendiquer un plus grand rôle pour son agence. Ses attaques répétées contre l'UCI avaient incité cette dernière à se passer des services de l'AFLD lors des courses cyclistes en France cette saison. L'AFLD avait dû faire appel à l'arbitrage de l'Agence mondiale antidopage (AMA) pour pouvoir réaliser ses propres contrôles.

Les relations de Pierre Bordry étaient aussi tendues avec le ministère de la Jeunesse et des Sports, qui n'appréciait guère de le voir s'étendre dans la presse sur la diminution de ses crédits budgétaires. Il y a quelques jours à peine, il avait regretté de ne pas pouvoir contrôler les quelque 450 sportifs français de haut niveau qui doivent être soumis régulièrement à des tests hors compétition comme l'exige l'AMA.

## Du nouveau à l'AMA

**Réuni le 18 septembre à Montréal, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé la Liste 2011 des substances et méthodes interdites ainsi que le financement de nouveaux projets de recherche. A cette occasion, de nombreux changements ont été opérés. Parmi eux : les sportifs n'auront plus à déclarer l'usage de certaines substances non interdites. Focus.**

La Liste 2011 des substances et méthodes interdites est maintenant officialisée. Elle sera diffusée dans les prochains jours et entrera en vigueur le 1er janvier 2011. «*La Liste des interdictions est l'une des pierres angulaires de la lutte harmonisée contre le dopage. Elle indique les substances et les méthodes interdites dans le sport. Sa mise en place est obligatoire pour les organisations ayant adopté le Code mondial antidopage*», rappelle le Groupe d'experts Liste de l'AMA. La révision de la Liste s'effectue chaque année sur la base d'un processus de consultation facilité par l'AMA. Une première version de la liste est envoyée aux parties prenantes pour commentaires. Les commentaires reçus sont ensuite examinés par le Groupe d'experts Liste de l'AMA. Celui-ci présente ses conclusions au Comité Santé, médecine et recherche, lequel soumet ses recommandations finales au Comité exécutif, qui à son tour discute des recommandations et prend une décision finale lors de sa traditionnelle réunion de septembre. «*Grâce à l'apport d'experts scientifiques internationaux et des divers partenaires, la Liste 2011 reflète à nouveau les avancées scientifiques les plus récentes et un vaste consensus dans la communauté antidopage*», a déclaré le président de l'AMA, John Fahey. «*Comme cela a été le*

*cas lors des années passées, les changements approuvés sont basés sur la réalité du terrain et les connaissances croissantes des pratiques et des tendances en matière de dopage.*»

### Nouvelle section pour les substances non approuvées

La Liste 2011 contient un certain nombre de modifications par rapport à la Liste 2010. En particulier, une nouvelle section – intitulée «*Substances non approuvées*» – a été ajoutée. Cette section «ouverte» vise à contrer l'abus potentiel, à des fins d'amélioration de la performance, de substances pharmacologiques qui ne sont pas incluses dans d'autres sections de la Liste et qui ne sont pas approuvées par une autorité gouvernementale réglementaire de la santé à des fins d'usage humain thérapeutique (par exemple des substances en développement préclinique ou clinique ou dont le développement a été stoppé). Ces substances seront interdites en tout temps (en et hors compétition). Par ailleurs, les préparations dérivées des plaquettes, dont l'utilisation par voie intramusculaire est actuellement interdite, seront retirées de la Liste en 2011, en raison du manque actuel de preuves concernant l'utilisation de ces méthodes à des fins d'amélioration de la performance. Les études ac-

tuelles sur les préparations dérivées des plaquettes ne démontrent pas de potentiel d'amélioration de la performance allant au-delà d'un effet thérapeutique potentiel. L'AMA continuera cependant de suivre de près les développements dans ce domaine.

### Plus besoin de déclarer l'usage de certaines substances non interdites

Parmi les autres changements notables, les sportifs n'auront plus à déclarer l'usage de certaines substances non interdites. Les déclarations d'usage, qui doivent être distinguées des autorisations d'usage thérapeutique (ces dernières autorisant l'utilisation d'une substance interdite, Ndlr.), sont actuellement requises pour le salbutamol et le salmétérol par inhalation, les glucocorticoïdes administrés par voie intra-articulaire, périarticulaire, péri-tendineuse, péri-durale, intradermique et par inhalation, ainsi que les préparations dérivées des plaquettes administrées autrement que par voie intramusculaire. Un sportif qui ne remplit pas de déclaration d'usage ne risque pas de sanction actuellement. Cette exigence administrative a donc été abandonnée.

### Nouveaux projets de recherche scientifique

Comme chaque année lors de sa réunion de septembre, le Comité exécutif a approuvé le financement de nouveaux projets de recherche scientifique. L'AMA a reçu cette année 82 projets impliquant des chercheurs de 24 pays provenant des cinq continents. Après examen, les comités scientifiques et le Comité exécutif ont décidé

d'en subventionner 34 à hauteur de 4,6 millions de dollars. Depuis 2001, l'AMA aura engagé un total de plus de 54 millions de dollars dans des bourses de recherche scientifique. Les projets sélectionnés contribueront à faire avancer la recherche dans des domaines tels que la détection du dopage génétique, le profilage stéroïdien, les manipulations sanguines, l'identification et la détection de nouvelles tendances en matière de dopage, ainsi que le développement de nouvelles technologies de détection et la mise en place de moyens complémentaires d'analyse de certaines substances et méthodes dopantes actuellement utilisées ou potentiellement intéressantes pour les tricheurs. Les descriptions des projets subventionnés seront publiées sur le site Web de l'AMA quand les contrats auront été signés. «*La recherche scientifique est un domaine important de la lutte contre le dopage dans le sport*», a déclaré John Fahey. «*L'AMA s'efforce d'améliorer continuellement les méthodes de détection existantes et d'anticiper les tendances. Les récentes avancées en matière de détection du dopage génétique annoncées par des équipes de chercheurs subventionnées par l'AMA démontrent l'importance d'avoir en place un programme de recherche coordonné et global. L'AMA continuera d'investir des ressources importantes dans la recherche et de collaborer étroitement avec des experts externes, l'industrie pharmaceutique et biotechnologique, ainsi que les agences du médicament et les organismes d'évaluation, pour faire progresser davantage la science antidopage.*»

Suite page 4

## Du nouveau à l'AMA

Suite de la page 3

### Une nouvelle note d'introduction sur les exigences en matière de localisation des sportifs

Au cours de la réunion du 18 septembre, les membres du Comité exécutif ont révisé une nouvelle note d'introduction sur les exigences en matière de localisation des sportifs. Ce document, accessible seulement en anglais pour l'instant, a été créé par l'AMA pour aider les organisations antidopage à développer et mettre en place des programmes équitables et appropriés de localisation des sportifs et de contrôles. Au cours des derniers mois, l'AMA a examiné la mise en place pratique par les fédérations Internationales (FI) et les organisations nationales antidopage (ONAD) des règles liées aux informations

sur la localisation des sportifs. Cet examen vise à évaluer la manière dont les signataires du Code mondial antidopage appliquent les règles sur la localisation et exercent la latitude qui leur est laissée dans la gestion de leurs groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles. Les résultats d'un sondage envoyé plus tôt cette année par l'AMA aux organisations antidopage a révélé que l'immense majorité des signataires du Code soutiennent le principe de la localisation et rapportent avoir mis en place les règles en la matière avec succès. Cependant, ce sondage a également indiqué qu'il règne encore une certaine incompréhension de la part de certaines organisations antidopage quant à l'objectif des exigences sur la localisation. «La note d'in-

roduction contribue à clarifier davantage les raisons pour lesquelles la collecte d'informations sur la localisation des sportifs est importante. Cette Note vise également à aider les organisations antidopage dans la mise en place pratique de ces règles. L'AMA continuera de consulter les sportifs et les signataires du Code et présentera de possibles recommandations d'améliorations pratiques lors des réunions de novembre du Comité exécutif et du Conseil de fondation.»

### Cinq villes candidates à l'organisation de la Conférence mondiale 2013

Enfin, les membres ont été informés que l'AMA a reçu cinq candidatures formelles de villes intéressées à organiser la quatrième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à la fin de 2013. Ces villes sont Dallas (Etats-Unis), Johannesburg (Afrique du Sud), Koweït City (Koweït), Ljubljana

(Slovénie) et Sochi (Russie). Les dossiers de candidature feront l'objet d'un examen de la part de la direction de l'AMA et un rapport sera présenté au Conseil de fondation. Le Conseil de fondation choisira la ville hôte lors de sa réunion du 21 novembre 2010. La Conférence de 2013 sera l'aboutissement de la prochaine révision du Code mondial antidopage, que l'AMA lancera en 2012. La procédure de révision sera basée sur le modèle de consultation utilisé pour la révision du Code en 2006 et 2007, qui s'est achevée lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport tenue à Madrid (Espagne) en novembre 2007.

*La prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA se tiendra le 20 novembre 2010 à Montréal. Le Conseil de fondation se réunira le lendemain.*

## Abonnement

A retourner à : Groupe Sport.fr - Centre d'affaires - 32, bd Paul Vaillant Couturier - 93108 Montreuil Cedex

Etablissement : .....

Service : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

- La Lettre du Sport ..... 199 € TTC
- La Lettre de l'économie du sport ..... 199 € TTC
- La Lettre de l'Officiel juridique du sport ..... 169 € TTC
- La Lettre du Sport + La Lettre de l'économie du sport ..... 329 € TTC
- La Lettre du Sport + La Lettre de l'Officiel juridique du sport ..... 329 € TTC
- La Lettre de l'économie du sport + La Lettre de l'Officiel juridique du sport ..... 329 € TTC
- L. du Sport + L. de l'économie du sport + L. de l'Officiel juridique du sport ..... 399 € TTC
- Sport.fr Pro ..... 299 € TTC
- Ecran-classeur La Lettre du Sport (\*) ..... 29 € TTC
- Ecran-classeur La Lettre de l'économie du sport (\*) ..... 29 € TTC
- Ecran-classeur La Lettre de l'économie du sport + La Lettre du Sport (\*) ..... 49 € TTC

\* boîte de rangement d'une contenance de 45 numéros soit 1 an d'abonnement / frais de port inclus

### Mode de règlement

- Chèque bancaire à l'ordre de Groupe Sport.fr
- Prélèvement automatique la signature apposée dans le cadre ci-dessous implique le bon pour prélèvement du (des) montant(s) coché(s). Joindre un RIB du compte à débiter.
- Bon de commande (réservé aux administrations)

Signature et cachet de votre établissement

Numéro national d'émetteur : 460561  
GROUPE SPORT.FR - SIREN 429787229

Les informations relatives à votre abonnement ne seront pas communiquées à des tiers. En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, art L.27, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Abonnements groupés et renseignements complémentaires : tél. 09 70 40 65 15 / commercial@sport.fr

## «Les tests Forme Plus Sport permettront d'avoir une vue sur la condition physique des Français»

A l'occasion des Rendez-vous sport santé bien être, initiés par le Ministère des Sports et le Comité Olympique, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et la Fédération Française EPMM Sports pour Tous (FFEPMM SPT) lancent un nouvel outil intitulé «Forme Plus Sport». Accessible à tous (adultes et seniors), Forme Plus Sport est un test gratuit et anonyme qui permet d'évaluer sa condition physique grâce à de simples exercices encadrés par des spécialistes du sport-santé. L'objectif : offrir aux Français la possibilité d'évaluer son état de forme et d'obtenir des conseils de professionnels afin de pouvoir gérer sa condition physique au plus près de ses besoins, de ses capacités et de ses envies. L'outil développé par un groupe de chercheurs américains et européens, et validé scientifiquement en France, permettra prochainement de réaliser un suivi statistique dans le temps du niveau de forme des Français. Grâce à leurs réseaux locaux, les deux fédérations entendent bien tester plus de 10 000 personnes d'ici fin 2011. Une dizaine d'opérations sont déjà prévues sur toute la France. Eclairage avec **Géraldine Zimmermann**, directrice du service développement de la FFA et **Pascal Pétrini**, Directeur Technique National Adjoint FFEPMM Sports pour Tous.

**- Pouvez-vous présenter le dispositif Forme Plus Sport? Par qui et comment a-t-il été développé?**

**- Géraldine Zimmermann :** Développé en collaboration entre la FFA et la FFEPMM Sports pour Tous, Forme Plus Sport est un dispositif permettant au grand public de réaliser des tests d'évaluation de sa condition physique. Ces tests qui se déclinent en deux modes d'évaluation, un pour les adultes, l'autre pour les seniors, sont gratuits et anonymes. Ils permettent d'évaluer son niveau de forme grâce à de simples exercices encadrés par des professionnels du sport-santé : test de souplesse, flexions de bras, endurance, etc. Les ateliers ont été choisis par des médecins et des spécialistes de l'activité physique. Ils sont accessibles à tous. Avant chaque évaluation, un questionnaire d'aptitude à l'activité physique est réalisé avec les participants pour savoir s'ils sont en mesure de réaliser physiquement ce test. 5 tests pour les adultes, 6 pour les seniors sont ensuite effectués puis analysés par les animateurs locaux. 48h plus tard, les participants sont invités à se rendre sur le site internet [www.formeplus-sport.fr](http://www.formeplus-sport.fr)

pour retrouver leurs résultats. Sur cette page internet, les participants ont ensuite la possibilité de se connecter à un site pour visualiser les résultats de leurs tests. L'EPMM Sports pour tous et la FFA ont la volonté de développer ces tests et d'offrir la possibilité à un maximum de personnes de pouvoir s'évaluer.

**- Pourquoi avoir décidé de le mettre en place en France ?**

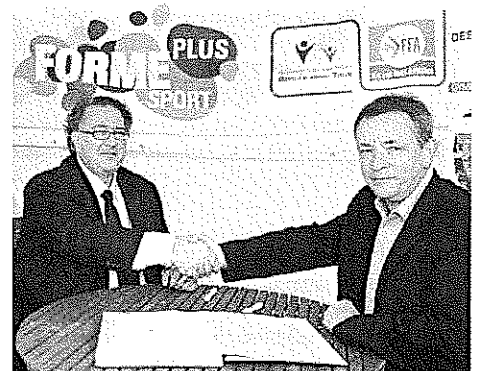
**- Géraldine Zimmermann :** Aujourd'hui pour bien redémarrer l'activité physique ou commencer il semble primordial de faire un diagnostic initial. Ce test va pouvoir permettre aux gens de démarrer un projet sur leurs réelles capacités. Ces tests ont également pour but de faire une «radiographie» de la personne et donc de les sensibiliser sur les bienfaits de l'activité physique. De plus, ces tests doivent à moyen terme permettre d'avoir une vue sur la condition physique des français et de son évolution dans le temps.

**- Combien d'opérations sont prévues en France ? Quelle suite comptez-vous donner au dispositif ? Pourquoi la FFA et l'EPMM se sont-elles associées sur cette opération ?**

**- Pascal Pétrini :** Nous envisageons de monter de très nombreuses opérations à échelles différentes (local, régionales, nationales). Nous allons multiplier les actions communes entre l'EPMM Sports pour Tous et la FFA. La suite de ce dispositif ? Développer des offres adaptées dans nos clubs à toutes les personnes qui passeront ces tests, mais aussi du conseil et de l'écoute. Quant à savoir pour-

quoi la FFA et l'EPMM se sont associées, c'est très simple. Les deux présidents des fédérations ont souhaité développer ce projet en commun afin de mutualiser leurs expertises. La FFA apporte ses connaissances techniques et pratiques de la condition physique et de la préparation sportive, et l'EPMM Sports pour Tous, son expérience et sa compétence sur les tests scientifiques et la pratique du sport loisir qu'elle est chargée de développer. Ensemble les deux fédérations mettront en place des événements communs sur le territoire français.

Signature de l'accord donnant naissance à «Forme Plus Sport» entre **Bernard Ansalem**, président de la Fédération française d'athlétisme (FFA) et **Jean-Louis Provost**, président de la Fédération française EPMM sports pour tous (FFEPMM)



## Campagne de promotion du football au féminin

Quelques jours après la qualification de l'Équipe de France féminine pour la Coupe du monde 2011, la FFF lance une campagne de promotion du «Football au féminin» à destination du Grand public en collaboration avec Adriana Karembeu, ambassadrice de la discipline.

La campagne se décline en cinq visuels mettant en scène Adriana Karembeu comme joueuse, arbitre, bénévole ou encore dirigeante. Un site internet dédié au «Football féminin» est par ailleurs désormais en ligne sur [fff.fr/footballaufeminin](http://fff.fr/footballaufeminin). Les internautes peuvent y recueillir des informations sur l'élite de la discipline, sur les compétitions, sur le plan de développement mis en place par la FFF et sur les différents rôles de la femme dans le football. Les clubs de D1 et

D2 féminine, comme les ligues et les Districts affiliés à la FFF, disposent de kits de promotion composés de posters, de stickers, de cartes et d'un panneau grandeur nature de l'ambassadrice afin de sensibiliser le public féminin à la pratique du football. Dans le cadre de cette campagne, la FFF s'appuie également sur un partenariat avec le site internet [aufeminin.com](http://aufeminin.com) qui consacre un dossier spécial sur le «Football au féminin» avec plusieurs articles, enquêtes et interviews.

### Le dossier spécial Foot féminin de [aufeminin.com](http://aufeminin.com)

Le site internet consacre un dossier au football féminin. Il comprend une interview d'Adriana Karembeu ainsi que plusieurs articles : «*Quel sport pour mon enfant ?*», «*10 idées reçues sur le foot féminin*», «*les ladies du ballon rond*», etc. [aufeminin.com](http://aufeminin.com) propose également à ses visiteurs de participer à un sondage intitulé «*Ce que les femmes pensent du football*» ou encore à un jeu concours.

### En bref

► **Composition du comité de pilotage des États Généraux du football qui se tiendront les 28 et 29 octobre à l'INSEP :**

- Fernand Duchaussoy (président de la FFF)
- Jacques Lambert (Directeur général de la FFF)
- Frédéric Thiriez (président de la LFP)
- Bernard Barbet (vice-président délégué de la LFA)
- Jean-Pierre Louvel (président de l'UCPF)
- Vincent Nologues (Collège des Présidents de Ligues)
- Bernard Herbert (Collège des Présidents de Districts)
- Gérard Gohel (président de l'U2C2F)
- Youri Djorkaeff
- Jacques Bungert (vice-président de la Fondation du Football)
- Sylvain Kastendeuch (co-président de l'UNFP)
- Bernard Saules (président de l'UNAF)
- Denis Masseglia (président du CNOSEF)
- Virginie de Boissard (chargée de communication PSG asso.)

## FFF : La grève des Bleus a plombé les comptes

La Fédération française de football (FFF) a réalisé un exercice 2009-2010 déficitaire. La grève des Bleus en Afrique du Sud est en partie responsable de ce mauvais résultat financier de la fédération. Les explications du trésorier de la FFF, Bernard Desumer.

Le Conseil fédéral valide les comptes qui font apparaître un déficit de 1,36 million d'euros, notamment en raison des conséquences financières du fiasco de l'équipe de France lors de la Coupe du monde. Les recettes se sont élevées à 199 millions d'euros, en baisse de 12,7 millions (-6%), et les dépenses à 200,4 millions d'euros. «*Lors de l'Assemblée Générale de juin 2009 à Reims, le budget prévisionnel était construit sur un déficit d'exploitation de 2,9 millions d'euros*, explique Bernard Desumer, le trésorier de la FFF. *Un certain nombre d'événements et la rigueur dont nous avons fait preuve nous ont permis de faire beaucoup mieux que le résultat prévisionnel que nous avions envisagé. Mais cet exercice 2009-10 aurait été d'excellente facture s'il ne s'était pas déroulé un incident gravissime en Afrique du Sud le 20 juin.*»

### 4,5 millions d'euros versés aux partenaires en réparation du préjudice subi

«*Cela n'a pas que causé un préjudice d'image et moral mais aussi un préjudice financier car un certain nombre de nos partenaires nous ont fait part de leur mécontentement*, ajoute le dirigeant en référence à la grève des joueurs. *Et nous avons négocié avec nos*

*partenaires la réparation du préjudice subi, qui s'élève à 4,5 millions d'euros. Donc, les comptes laissent apparaître une perte de 1,36 million d'euros.*» Le non-versement des primes aux 23 joueurs et à l'encadrement technique des Bleus en Afrique du Sud a représenté une économie de 2 millions d'euros pour la FFF. En revanche, le dossier de candidature pour l'organisation de l'Euro 2016 a entraîné une dépense de 2 millions d'euros et l'indemnité versée à la société de marketing Sportfive, après la fin du contrat le 30 juin, s'élève à 2,4 millions d'euros.

### Le Conseil fédéral ne démissionne pas

Le Conseil fédéral de la FFF ne répond pas à l'appel à la démission lancé par l'Association nationale des présidents de districts de football (ANPDF). Le monde amateur n'entend pas pour autant relâcher la pression. Lors de son congrès tenu le 11 septembre, l'ANPDF avait fixé au 15 octobre la date limite pour une démission collective du Conseil fédéral, discrédité selon elle par le fiasco de l'équipe de France au Mondial et son soutien à l'ancien sélectionneur Raymond Domenech après l'Euro 2008. Les membres du Conseil fédéral sont prêts à remettre leur mandat, mais uniquement le 18 décembre prochain, précise le président par intérim de la FFF, Fernand Duchaussoy.

## L'accord FFF-Stade de France prolongé jusqu'en 2025

**Fernand Duchaussoy, président par intérim de la Fédération Française de Football, et Robert Hosselet, Président du Consortium Stade de France, ont signé la nouvelle convention qui lie la FFF et le Stade de France pour une durée de 15 ans, venant à expiration le 28 avril 2025. Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de la Santé et des Sports, a contresigné la convention.**

Le nouvel accord a été préparé au cours des derniers mois par les équipes du Stade de France et de la FFF sous la responsabilité de leur directeur général respectif, Philippe Collin-Delavaud et Jacques Lambert. Les parties ont pris l'initiative de renouveler par anticipation la convention du 29 avril 1995, qui venait normalement à expiration en 2013. Elles l'ont fait avec la volonté partagée d'adapter leur relation contractuelle aux enseignements tirés de douze années de collaboration et d'établir des bases renouvelées et durables de partenariat dans le respect des attentes réciproques de chacun. La FFF s'engage à organiser chaque saison au Stade de France un minimum de quatre matches, dont trois matches de l'Equipe de France A et la Finale de la Coupe de France. Des accords particuliers seront passés entre les signataires pour les rencontres organisées sous l'égide de la FIFA ou de l'UEFA (Euro 2016 notamment). La FFF s'acquittera d'un loyer annuel fixe, indépendant du nombre de rencontres, complété par un intéressement à la recette de billetterie. Le nouvel accord financier a été conçu avec l'objectif commun que la FFF organise chaque saison un nombre de matches supérieur au minimum

contractuel requis. Les droits publicitaires sont partagés entre les deux parties. La publicité événementielle et les espaces réservés aux partenariats (pour l'essentiel, l'intérieur du stade) seront commercialisés directement par la FFF. Le Consortium Stade de France conservera la gestion des espaces de publicité permanente (pour l'essentiel, l'extérieur du stade), ainsi que la commercialisation des loges et de la majeure partie des espaces de réception. *«Ce partenariat renoué consolide et optimise, tant au niveau opérationnel que financier, les excellentes relations existant entre le Stade de France et la FFF»*, se félicitent les deux partenaires. Il se matérialisera par l'usage exclusif de la dénomination *«STADE-FRANCE, Stade Officiel de l'Equipe de France de Football»* par chacune des parties dans sa communication et dans la promotion de ses activités. Pour l'Etat, cet accord garantit jusqu'en 2025 que le Consortium Stade de France assurera, dans des conditions économiques satisfaisantes, une des missions premières que lui confère le contrat de concession : l'accueil des grandes rencontres nationales et internationales organisées par la Fédération Française de Football.

### Le sport de la semaine

#### Le gouren

Le gouren, ou lutte bretonne, est un sport de combat pratiqué en Bretagne, mais aussi en Cornouailles et en Ecosse. La lutte bretonne est une lutte debout. Aussi, si l'un des lutteurs touche terre avec une autre partie du corps que ses pieds, le combat est arrêté, les lutteurs se relèvent et reprennent la partie de lutte. La victoire, ou lamm, est proclamée quand un lutteur parvient à mettre à terre son adversaire sur le dos, avec la touche des 2 épaules ensemble, avant toute autre partie du corps. Les projections sont surtout réalisées à l'aide de crocs-en-jambe. Les combats ont une durée pouvant aller jusqu'à sept minutes. Le gouren, importé de Grande Bretagne au 4<sup>e</sup> siècle, compte aujourd'hui quelque 1 400 licenciés. Sa fédération est affiliée à la Fédération Française de Lutte.

### En bref

► **L'amendement «gouren» sauve le bélier.** Les organisateurs de tournois de lutte bretonne vont pouvoir continuer de récompenser les vainqueurs avec un bélier vivant depuis un amendement à la loi de modernisation de l'agriculture (LMA). *«C'est un soulagement pour nous parce que l'interdiction aurait enlevé du charme à quatre ou cinq tournois à l'ancienne que nous organisons l'été en Bretagne sur des pistes de sciure»*, explique le directeur de la Fédération de Gouren Hervé Caron. Désormais, la remise de l'animal se fera avec l'autorisation préalable du préfet.

### Le saviez-vous ?

#### Le premier échange de maillots au football date de 1931

Il est intervenu lors d'un match de football amical opposant l'équipe de France de football et l'équipe d'Angleterre le 14 mai 1931, devant 35 000 spectateurs au Stade Olympique Yves-du-Manoir de Colombes. La France s'était alors imposée 5 à 2. Pour la première fois depuis le succès historique de 1921, l'équipe de France défait l'Angleterre. Mais cette fois-ci, les Bleus battent les Anglais et ses joueurs professionnels, alors qu'en 1921, il ne s'agissait que de joueurs amateurs. A la fin du match et afin de garder un souvenir de cette mémorable victoire, les joueurs français proposent aux joueurs anglais d'échanger les maillots. Les Anglais acceptent et, pour la première fois, des joueurs échangent leurs maillots. Pour l'anecdote, les maillots tricolores étaient en cotons et ceux des anglais étaient une chemisette en soie.

# Naissance de la Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables

**La Fédération Nationale de la Sécurité et des Secours sur les Domaines Skiables (FNSSDS) a été lancée le 10 septembre 2010. André Plaisance, maire de la commune de Saint-Martin-de-Belleville (Val Thorens/Les Ménuires, Savoie), a été élu Président de cette nouvelle association, créée pour préserver les spécificités de l'organisation des secours sur les domaines skiables. La Fédération a vocation à devenir un interlocuteur privilégié des Pouvoirs publics et une instance de concertation sur toutes les questions de sécurité et de secours sur les domaines skiables.**

La FNSSDS est née à l'initiative des principales organisations nationales concernées par la sécurité et les secours sur les domaines skiables. Elles se sont mobilisées, dans un premier temps, pour éviter que les mécanismes juridiques mis en place par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile n'entraînent la disparition des spécificités liées à l'organisation des secours sur les domaines skiables, dans un second temps, pour préserver les formations aux métiers de pisteurs, afin que celles-ci restent adossées au brevet national de pisteur secouriste et ne soient pas assimilées à un socle commun à tous les acteurs en charge du secourisme.

**La FNSSDS, interlocuteur de référence sur la sécurité sur les domaines skiables**

La FNSSDS a vu le jour en réponse aux services de l'Etat qui ont manifesté le souhait d'avoir un interlocuteur représentatif pour les questions liées aux formations et à la sécurité sur les domaines skiables. Elle poursuivra ainsi le travail de concertation mené par l'Association Nationale des Maires des Stations de

Montagnes et ses partenaires auprès du ministère de l'Intérieur. Les cinq missions de la FNSSDS sont les suivantes : veiller à la pérennisation des formations spécifiques aux métiers de pisteurs secouristes et intervenir en tant que de besoin auprès des services de l'Etat ; être l'interlocuteur des Pouvoirs publics pour toutes les questions concernant la formation, l'organisation de la sécurité et des secours sur les domaines skiables ; assurer le suivi et la diffusion auprès de ses membres des textes législatifs et réglementaires relatifs à la sécurité et aux secours sur les domaines skiables ; favoriser la diffusion d'informations permettant de sensibiliser le grand public aux questions de sécurité sur les domaines skiables (et faire connaître auprès des pratiquants le rôle et l'action des services de secours et de leur personnel) ; étudier et

faire des propositions sur toutes les questions relatives à la formation des personnels chargés de la sécurité et des secours sur les domaines skiables. Le bureau de la FNSSDS est élu pour 3 ans. Son Président, André Plaisance, succède à la présidence transitoire de Jean-Pierre Vial, sénateur de la Savoie, qui avait accepté d'accompagner les membres fondateurs de la FNSSDS dans leurs démarches auprès du ministère de l'Intérieur afin de leur permettre la mise en place de cette fédération. Sont nommés vice-présidents : Pierre Lestas (président du SNTF) et André Vittoz (maire de La Clusaz, administrateur de l'ANMSM). Michel Valette (Vice-président de Nordique France) a, pour sa part, été nommé Secrétaire général et André Grognet (Président de l'ADSP) trésorier.

## Les membres fondateurs de la FNSSDS

- L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM)
- Le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF)
- L'Association Nationale des Directeurs de Pistes et de la Sécurité des Stations de Sports d'Hiver (ADSP)
- Nordique France
- L'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)

## En bref

► **Un stade de rugby Henri-Sérandour à Concarneau.** Le stade de rugby Henri-Sérandour a été inauguré le 18 septembre à Concarneau. Le nom de l'ancien président du CNOF (1993-2009), décédé le 12 novembre 2009, a été attribué à cette nouvelle installation par la FFR et par Bernard Lapasset, président de l'IRB (fédération internationale de rugby), avec la volonté de rendre hommage à Henri Sérandour, en vertu de son amour du rugby et de sa présence fréquente sur les rencontres internationales.

► **Manifestation anti-JO à Annecy.** Environ 600 personnes ont défilé le 25 septembre en Haute-Savoie contre la candidature d'Annecy à l'organisation des JO d'hiver de 2018 alors que sera annoncé début octobre la nouvelle répartition des sites de compétition. A l'appel du comité anti-olympique (CAO) qui regroupe des écologistes, des mouvements de gauche et des représentants du monde agricole, les manifestants accompagnés d'une quarantaine de tracteurs ont défilé dans les rues de Sallanches. «Ce projet ne peut pas passer car il signifierait la destruction d'un espace naturel qui devient de plus en plus rare dans des stations de montagne», dénonce à 89 ans Yvonne Villaume, membre d'un mouvement écologique.

## Clin d'oeil

### Chabal au Musée Grévin

Sébastien Chabal va avoir sa statue de cire. Le musée Grévin accueillera le double de cire du rugbyman français de 32 ans dans quelques mois. La statue est en cours de confection. Chabal devrait ainsi prendre ses quartiers boulevard Montmartre courant 2011.